

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2012

À une séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2012, à 20 h 07, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

- M. Marcel Corriveau, maire
- M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
- M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
- Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
- Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
- M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
- M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Tous les membres du conseil municipal apposent leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire. Ce formulaire est déposé aux archives.

Le greffier atteste que trois personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers de la Direction générale
3. Dossiers des Communications – Maison des jeunes
4. Dossiers de la Trésorerie
5. Dossiers du Greffe
6. Dossiers des Ressources humaines
7. Dossiers du Développement économique
8. Dossiers de la Culture
9. Dossiers des Loisirs
10. Dossiers des Bâtiments, parcs et espaces verts
11. Dossiers des Travaux publics
12. Dossiers de l'Urbanisme
13. Avis de motion – Règlement n° REGVSAD-2012-338 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'ajouter certains usages dans les zones industrielles IA, IB, IC et ID
14. Adoption du premier projet de Règlement n° REGVSAD-2012-338 modifiant le règlement de zonage n° 480-85 afin d'ajouter certains usages dans les zones industrielles IA, IB, IC et ID
15. Avis de motion – Règlement n° REGVSAD-2012-339 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier les limites des zones CI-3 et RM-1
16. Adoption du premier projet de Règlement n° REGVSAD-2012-339 modifiant le règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier les limites des zones CI-3 et RM-1
17. Avis de motion – Règlement n° REGVSAD-2012-340 modifiant le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 afin d'autoriser l'affectation du sol public, institutionnel et communautaire à vocation locale à l'intérieur de grandes affectations industries (I)
18. Adoption du premier projet de Règlement n° REGVSAD-2012-340 modifiant le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 afin d'autoriser l'affectation du sol public, institutionnel et communautaire à vocation locale à l'intérieur de grandes affectations industries (I)
19. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
20. Période d'intervention des membres du conseil
21. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5725, point numéro 1, séance extraordinaire du 24 septembre 2012
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 septembre 2012 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5726, point numéro 2, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



3. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS – MAISON DES JEUNES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5727, point numéro 3, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes a procédé à une ouverture officielle pour ses plus grands donateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures considère que l'administration a fait des efforts considérables afin de prolonger ses heures d'ouverture tel que souhaité par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De remercier l'administration de la maison des jeunes d'avoir procédé à cette ouverture officielle;

De sursoir à la décision relatée dans la résolution n° RVSAD-2012-5355 adoptée le 28 mai 2012 concernant la présence de M^{me} Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, au sein du conseil d'administration de la maison des jeunes, conditionnellement à ce que l'administration de la maison des jeunes fasse parvenir à M^{me} Marie-Julie Cossette et à M^{me} Carole Dubois les ordres du jour avant chacune des séances ainsi que les procès-verbaux suivant celles-ci et s'engage à répondre aux questions de la Ville le cas échéant;

De transmettre à la maison des jeunes les deux chèques au montant de 11 000 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5728, point numéro 4, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



5. DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5729, point numéro 5, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



6. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5730, point numéro 6, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



7. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5731, point numéro 7, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



8. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5732, point numéro 8 , séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



9. DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5733, point numéro 9 , séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



10. DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5734, point numéro 10 , séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



11. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5735, point numéro 11 , séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



12. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5736, point numéro 12 , séance extraordinaire du 24 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-338 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES IA, IB, IC ET ID

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-347, point numéro 13, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-338

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2012-338 modifiant le règlement de zonage n° 480-85 afin d'ajouter certains usages dans les zones industrielles IA, IB, IC et ID.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



14. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-338 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES IA, IB, IC ET ID

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5737, point numéro 14, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-339

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement n° REGVSAD-2012-338 modifiant le règlement de zonage n° 480-85 afin d'ajouter certains usages dans les zones industrielles IA, IB, IC et ID.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



15. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CI-3 ET RM-1

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-348, point numéro 15, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-339

Avis de motion est, par les présentes, donné par M^{me} Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2012-339 afin de modifier les limites des zones CI-3 et RM-1.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



16. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CI-3 ET RM-1

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5738, point numéro 16, séance extraordinaire du 24 septembre 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-339

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement n° REGVSAD-2012-339 afin de modifier les limites des zones CI-3 et RM-1.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



17. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-340 MODIFIANT LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 AFIN D'AUTORISER L'AFFECTATION DU SOL PUBLIC, INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE À VOCATION LOCALE À L'INTÉRIEUR DE GRANDES AFFECTATIONS INDUSTRIES (I) ET D'AGRANDIR LA GRANDE AFFECTATION COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICES – URBAIN (CD/SU)

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-348, point numéro 17, séance extraordinaire du 24 septembre 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-340

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2012-340 modifiant le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 afin d'autoriser l'affectation du sol public, institutionnel et communautaire à vocation locale à l'intérieur de grandes affectations industries (I) et d'agrandir la grande affectation Commerce de détail et de services – urbain (Cd/Su).

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



18. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-340 MODIFIANT LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 AFIN D'AUTORISER L'AFFECTATION DU SOL PUBLIC, INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE À VOCATION LOCALE À L'INTÉRIEUR DE GRANDES AFFECTATIONS INDUSTRIES (I) ET D'AGRANDIR LA GRANDE AFFECTATION COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICES – URBAIN (CD/SU)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5739, point numéro 18 séance extraordinaire du 24 septembre 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-340

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement no REGVSAD-2012-340 modifiant le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 afin d'autoriser l'affectation du sol public, institutionnel et communautaire à vocation locale à l'intérieur de grandes affectations industries (I) et d'agrandir la grande affectation Commerce de détail et de services – urbain (Cd/Su).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 19, séance extraordinaire du 24 septembre 2012



20. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 20, séance extraordinaire du 24 septembre 2012



21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5740, point numéro 21, séance extraordinaire du 24 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2012 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 24^e jour du mois de septembre 2012 à 20 h 28 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Caroline Nadeau, greffière